

Descriptif du dispositif des stages de master en psychologie du conseil et de l'orientation

Préambule : Comme mentionné à l'art. 6 de la Loi sur l'Université de Lausanne (LUL), la désignation des fonctions et des titres dans le présent document s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

1. Indications générales

Dans le cadre du plan d'études du master en psychologie du conseil et de l'orientation, les étudiants ont l'opportunité d'effectuer un stage dans le cadre de leur dernière année de master. Pour les étudiants qui ont débuté le master dès la rentrée académique 2018-2019, il s'agit d'un stage de six mois à 50% (ou équivalent) qui inclut la participation à des séances d'échange des pratiques et permet l'obtention de 15 crédits ECTS¹. Ce stage représente une opportunité d'expérience professionnelle mais n'est toutefois pas obligatoire.

De manière concrète, les étudiants bénéficient d'une liste de places de stage disponibles sur la base de laquelle leurs postulations peuvent être effectuées librement.

L'étudiant peut également effectuer des recherches personnelles de stage, en évitant toutefois les principales institutions des cantons romands (soit les Offices cantonaux d'orientation professionnelle ou les Offices cantonaux d'Assurance Invalidité, avec lesquels l'Université collabore).

Afin de décrire au mieux ce dispositif, différents documents sont à disposition sur le site du master en psychologie :

- Le document « Lignes directrices » décrit les exigences et attentes relatives au stage, ainsi que quelques données organisationnelles. Dans le cas d'une recherche personnelle de stage, ce document est à transmettre au maître de stage potentiel afin que ce dernier puisse prendre connaissance des attentes relatives au stage ;
- Le document « Convention de stage » doit être utilisé selon la demande de certains employeurs. En effet, certaines institutions (p.ex. l'Etat de Vaud, institutions en France) souhaitent bénéficier d'une telle Convention certifiant que leur stage fait l'objet d'une validation universitaire.

¹ Pour les étudiants qui ont débuté le master avant la rentrée académique 2018-2019, il s'agit d'un stage de cinq mois à 40% (ou équivalent) qui inclut la participation à des séances d'échange des pratiques et permet l'obtention de 12 crédits ECTS.

2. Obtenir un stage dans le cadre de la liste fournie par la Commission des stages : démarches et agenda

Tout étudiant souhaitant faire un stage doit s'inscrire dans le processus suivant :

1. Participer à la séance d'information et de transmission de la liste des stages proposés qui a lieu dans le courant du mois de **janvier** suivant l'entrée en master. Lors de cette séance – qui est organisée par la coordinatrice des stages en psychologie du conseil et de l'orientation – il découvre les places de stage disponibles pour les semestres d'automne et de printemps de leur deuxième année de master.
2. Une période d'environ deux mois est ensuite consacrée à la démarche de postulation des stagiaires et de sélection par les potentiels employeurs. L'étudiant est libre de postuler à autant de places qu'il désire. Les institutions partenaires sont responsables de l'engagement des stagiaires. Elles sont autonomes dans la procédure qu'elles mettent en œuvre à ce sujet.
3. L'étudiant n'ayant pas obtenu de place de stage prend contact avec la coordinatrice des stages en psychologie du conseil et de l'orientation. Un éventuel second tour peut être envisagé si des places de stage sont encore vacantes.

Nous rappelons que ce dispositif ne garantit pas une place de stage pour chaque étudiant.

3. Obtenir un stage par des recherches personnelles

Chaque étudiant peut effectuer des démarches personnelles afin de trouver un stage. Il est toutefois important de s'assurer que ce stage corresponde aux critères spécifiés dans le document « Lignes directrices ». Si cela semble être le cas, l'étudiant fait part de son projet par mail à la coordinatrice des stages en psychologie du conseil et de l'orientation. L'étudiant décrit alors en quelques mots la place de stage prévue (activités proposées, durée et pourcentages, dates prévues) et transmet les coordonnées mail du maître de stage. La Commission des stages contacte ce dernier et décide sur cette base de l'acceptation ou non de la place de stage.

Pour les étudiants qui ont débuté le master dès la rentrée académique 2018-2019, le stage doit être équivalent à 6 mois à 50%. Une demande peut être faite pour une durée légèrement supérieure ou inférieure sur un pourcentage adapté (par exemple 10 mois à 30% ou 4 mois à 75%). Toutefois, la Commission des stages refuse des

arrangements tels que 3 mois à 100% ou toute demande d'aménagement sur deux stages différents².

4. Etudiants débutant leur master au semestre de printemps

Les étudiants débutant leur master au semestre de printemps ne peuvent effectuer de stage avant leur quatrième semestre. Etant donné que la liste des places de stage disponibles n'est publiée qu'une fois par année (au mois de janvier), ces étudiants peuvent manifester leur intérêt uniquement pour les places de stage disponibles au semestre d'automne de leur dernière année. Ils peuvent toutefois prendre la décision de prolonger leur master d'un semestre et effectuer des stages proposés pour le semestre de printemps (ce qui correspond à leur 5^{ème} semestre en master) ou annuels (semestres d'automne et printemps, c'est-à-dire leurs 4^e et 5^e semestres en master). Pour rappel, la durée d'études maximale en master de psychologie est de 6 semestres.

5. Séances d'échange des pratiques

Le stage de master en psychologie du conseil et de l'orientation est accompagné de séances d'échange des pratiques. L'étudiant doit participer à deux de ces séances qui se déroulent durant le semestre ou l'année du stage. L'objectif est d'offrir aux étudiants / stagiaires un espace d'échange (en petit groupe) autour de leurs pratiques et expériences de stage respectives. Les séances d'échange des pratiques sont organisées et animées par la coordinatrice des stages en psychologie du conseil et de l'orientation. Elle en informe les étudiants à la rentrée académique d'automne de la deuxième année de master.

Rappel : Les séances ne nécessitent aucune inscription, elles font partie intégrante du stage.

Contact :	Coordinatrice des stages de Master en psychologie du conseil et de l'orientation Eva Clot-Siegrist Eva.Clot-Siegrist@unil.ch
------------------	---

² Pour les étudiants qui ont débuté le master avant la rentrée académique 2018-2019, le stage doit être équivalent à 5 mois à 40%. Une demande peut être faite pour une durée légèrement supérieure ou inférieure sur un pourcentage adapté (par exemple 10 mois à 20%, ou 4 mois à 50%). Toutefois, la Commission des stages refuse des arrangements tels que 3 mois à 65% ou toute demande d'aménagement sur deux stages différents.